

Compte rendu du GT LIMA
6 novembre 2014
secrétariat permanent CCTDC

étaient présents :

Marie-José Sallaber directrice adjointe de l'IRMA ; Arnaud Monnier administrateur de la Fédélima ; Stéphanie Thomas co-directrice de la Fédélima ; Jean-François Burgos personnalité qualifiée ; Bernard Guinard directeur de la FAMDT ; Serge Calvier Fédération des arts de la rue ; Alex Tinseau SMA ; Aurélie Hannedouche déléguée générale du SMA ; Valérie Pétilion-Boisselier adjointe au chef du département de l'action territoriale SG/MCC ; Antoine-Laurent Figuière chef du département de l'action territoriale SG/MCC ; Dominique Bony bureau de l'action territoriale de la DGCA ; Anne-Claire Rocton service de l'inspection de la DGCA ; Jean-François Paux CNV ; André Cayot délégation musique/DGCA ; Marina Watremez délégation musique/DGCA

André Cayot souligne la présence d'un représentant de la fédération des arts de la rue qui souhaite mettre en place une méthode de concertation spécifique aux arts de la rue basée sur les principes de la méthode SOLIMA.

En raison de contraintes d'agenda pour Antoine-Laurent Figuière, l'ordre du jour a été remanié et la séance commence par le point 2.

1) La réforme en cours : Loi modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) / Projet de loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Un texte de loi entame cette réforme, deux autres sont en cours :

la loi MAPTAM votée le 27 janvier 2014, le projet de loi sur la cartographie des régions en cours et le projet de loi NoTRe qui sera en 1e lecture au Sénat à compter de la mi-décembre.

La loi MAPTAM :

- elle rétablit la clause de compétence générale pour les régions et départements qui devait disparaître en 2015. Le texte prévoit de clarifier les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de file : la région pour le développement économique, les aides aux entreprises et les transports (le Sénat a ajouté la biodiversité, la transition énergétique, l'agenda 21), le département pour l'action sociale, l'aménagement numérique et la solidarité territoriale, les communes pour la mobilité durable et la qualité de l'air.
- elle pose la nécessité d'organiser le travail des collectivités territoriales entre elles. Dans certains domaines, des chefs de file sont instaurés.
- Elle affirme les Métropoles avec un nouveau statut
- elle instaure la capacité pour les territoires à mettre en place des pôles d'équilibres territoriaux
- elle crée la possibilité pour les collectivités territoriales de demander une délégation de compétence c'est-à-dire pour pouvoir exercer en lieu et place de l'État, les prérogatives de l'État, pour un temps limité, après avis favorable du ministère

concerné.

Aujourd'hui, le décret fixant les conditions de ces délégations n'est pas encore sorti.

En Pays-de-la-Loire, où a été réunie de manière informelle la CTAP, une demande de délégation concernant deux domaines d'intervention a été formulée : DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et DIRRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

La région Bretagne a, quant à elle, exprimé le souhait d'une délégation de compétence « Économie du livre, manifestations littéraires et soutien au cinéma » (volet des industries culturelles) dont les modalités sont à l'étude.

Le projet de loi NoTRe confie de nouvelles compétences aux régions. Il est complété par un projet de loi qui modifie le découpage des régions, laissant aux départements la possibilité de changer de région, et présente le calendrier électoral des élections régionales (décembre 2015) et départementales (mars 2015).

Le texte supprime la clause de compétence générale pour les régions et les départements.

Le projet de loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique. La région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire.

Par ailleurs le projet de loi vise à renforcer les intercommunalités. Les intercommunalités pourraient passer de 5 000 à 20 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie.

L'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et la région deviennent le niveau pertinent de la dynamique territoriale.

L'article 28 concerne la culture, le sport et le tourisme qui deviennent une compétence partagée.

L'article 29, qui concerne notamment la culture, préconise la mise en œuvre d'un guichet unique pour les demandes et le traitement des aides et subventions.

La réforme des services de l'État

une circulaire du premier ministre du 16 septembre 2014 sur la « préparation de la feuille de route gouvernementale en matière de réforme de l'Etat et de simplification » pose huit chantiers :

- la revue de missions
- la réforme de l'administration territoriale de l'Etat
- la rationalisation du paysage des opérateurs et le renforcement de leur tutelle
- la rénovation des relations entre administrations centrales et services déconcentrés
- l'évaluation des politiques publiques
- la simplification
- la transition numérique de l'Etat
- la mutualisation des fonctions support.

La revue des missions : chaque ministère doit faire le point sur ses missions et celles de ses établissements publics selon 4 items :

- ce qu'il faut garder ;
- ce qu'il faut densifier et/ou ajuster ;
- ce qu'il faut abandonner ;

- ce qu'il faut transférer aux collectivités territoriales.

L'ensemble de ces chantiers doit converger vers le début du mois de janvier 2015 pour la rédaction de la feuille de route gouvernementale dans le cadre du séminaire qui se tiendra en février 2015. Cette feuille de route sera alors validée et sera mise en œuvre dans les trois ans.

Deux missions inter-inspections sont en cours :

- l'une sur la compilation des rapports existants sur les missions de l'Etat.
- l'une sur les scénarii d'implantation des services de l'État sur les territoires à la suite de la nouvelle carte des régions dont le rendu est prévu pour mars 2015.

Des concertations territoriales vont se mettre en place autour de 23 thèmes dont deux concernent la culture (l'expertise dans le domaine culturel et la culture, compétence partagée) avec trois groupes de travail :

- ✓ un GT avec les agents de l'État ;
- ✓ un GT avec les cadres des collectivités territoriales ;
- ✓ un GT avec les usagers / bénéficiaires.

L'Etat ne se désengagera pas, ce qui ne veut pas dire qu'il y aura pour autant de statu quo.

Pour information, le CCTDC du 18 novembre prochain portera sur le projet de loi NOTRe et les grandes orientations du projet de loi sur la culture.

Liens vers les textes cités :

- Circulaire PM du 16 septembre 2014 sur la réforme de l'Etat :

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/09/cir_38731.pdf

- Circulaire PM du 28 octobre 2014 sur les relations administrations centrales / services déconcentrés : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/10/cir_38846.pdf

- Message de Fleur Pellerin aux agents du MCC :

http://semaphore.culture.gouv.fr/web/actualites/detail-de-la-depeche/-/journal_content/56_INSTANCE_2sA5/10800/2703061?_56_INSTANCE_2sA5_templatId=TID_DEP_D&custom_title=R%C3%A9forme%20de%20l%27%C3%89tat%20:%20le%20Minist%C3%A8re%20m%C3%A8ne%20la%20revue%20de%20ses%20missions

La FAMDT craint la désertification des territoires notamment à cause de la montée en puissance des métropoles. Elle craint également un renforcement des labels au détriment du reste des acteurs.

La FEDELIMA fait état des mêmes craintes concernant les labels/non labels.

2) Présentation de la page SOLIMA créée sur le site du MCC

Une page consacrée aux SOLIMA a été créée sur le site du Ministère de la culture et de la communication :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Musique/SOLIMA>

Cette page tient compte des nombreuses contraintes qui s'impose sur un site

gouvernemental. Le choix a été fait d'être très synthétique, d'identifier les différentes démarches SOLIMA au niveau national et de renvoyer au maximum l'internaute soit sur les sites des SOLIMA lorsqu'ils existent soit vers un interlocuteur identifié comme personne ressource au niveau du territoire.

Cette page fera l'objet d'une actualisation tous les 6 mois environ.

Les membres du GTLIMA s'interrogent sur « les blancs » figurant sur cette cartographie. Il est vrai que le choix a été fait de ne faire figurer sur cette cartographie que les concertations identifiées comme étant des SOLIMA et toutes les démarches de concertation se déroulant sur l'ensemble du territoire sachant que toute concertation n'est pas un SOLIMA. Cette cartographie sera complétée au fur et à mesure.

3) Présentation du travail sur l'artistique dans les lieux de musiques actuelles évoqué lors du dernier GTLIMA

Les représentants de l'Etat avaient déjà annoncé leur intention de travailler sur cette thématique lors du précédent GTLIMA .

Anne-Claire Rocton précise le sujet et les objectifs recherchés aux membres du GT :

La nécessité de travailler sur la question de l'artistique dans le champ des musiques actuelles est apparue au fil des différentes inspections sur les lieux qu'elle a été amenée à réaliser. Ces inspections sont l'occasion de mener un véritable travail de réflexion sur territoriale, économique, sociale, mais la partie artistique reste toujours « en retrait ».

En matière de structuration, de professionnalisation, d'inscription dans le territoire, de travail sur les publics, les choses sont aujourd'hui posées et le discours très construit et affirmé. Il convient de faire de même avec la partie artistique du champ en revenant à la matière.

De quoi parle-t-on quand on parle de musiques actuelles ?

On doit interroger le vocable, les musiques qui en découlent mais également les pratiques très diversifiées : comment le public s'approprie cet univers ?

L'objectif étant de réaffirmer ce champ comme un champ artistique et pas uniquement social et culturel ce qu'on a trop tendance à faire, car le discours véhiculé par l'ensemble des acteurs quels qu'ils soient n'est pas assez développé sur l'artistique.

L'ensemble des participants du GTLIMA est d'accord pour travailler à ce chantier. Il propose de lier ce travail au contexte européen et international dont on ne peut se soustraire aujourd'hui. Il conviendra également d'intégrer la question de la patrimonialisation de ces musiques.

La méthode de travail est en cours de réflexion. Deux groupes de travail sont envisagés à ce stade, l'un plus « recherche et philosophie » et l'un plus « métier ». Le nombre de participants à ces groupes de travail sera limité afin d'être plus efficace.

Les membres présents expriment leur volonté de voir le prochain GTLIMA se tenir avant le printemps 2015. La période janvier/février est envisagée.